

## **Zéro victime de violences faites aux femmes, CAUSE NATIONALE !**

Où en sommes-nous dans l'élimination des violences faites aux femmes, de la défense de leurs droits, du combat pour l'égalité en cette fin d'année 2020 alors que son avocate majeure, inspiratrice héroïque de *La Cause des femmes*, **Gisèle Halimi**, s'est éteinte le 28 juillet ? Rappelons-nous qu'en 1978 au tribunal d'Aix-en-Provence, la grande avocate gagnait une nouvelle bataille juridique tumultueuse pour la reconnaissance du viol en tant que crime. Pugnace, elle renouvelait l'exploit accompli 6 ans plus tôt en 1972 au procès de Bobigny où en œuvrant pour la libéralisation de l'avortement elle ouvrait la voie au vote sur l'IVG de 1975. La Ligue des Droits de l'homme rend un chaleureux hommage à son courage et sa pugnacité dans son combat contre toutes les violences faites aux femmes et à sa vision d'une justice plus équitable à l'heure où, malheureusement, la France compte encore tant de féminicides et où, en Europe, la Pologne rend à nouveau quasiment illégal l'avortement !

Hélas, près de 45 ans plus tard, la lutte contre les violences faites aux femmes reste cruellement d'actualité et ce malgré la décision de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies du 17 décembre 1999 décrétant que le **25 novembre** serait la **Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes**. Nous nous passerions bien d'une telle célébration « internationale » mais comment ne pas réagir quand on sait que, rien qu'en France, en 2019, 146 femmes sont décédées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint, soit 25 de plus qu'en 2018 (+ 21%) ? A ces victimes, il faut ajouter 25 enfants mineurs décédés dans un contexte de violences conjugales (21 en 2018), 16 victimes collatérales. 111 enfants sont devenus orphelins de père, ou de mère, ou des deux parents. 268 tentatives d'homicides au sein du couple ont par ailleurs été recensées (+ 73 victimes, soit + 37%). En 2019, les violences conjugales ont tué 272 personnes (41 de + qu'en 2018), tous les indicateurs sont en forte hausse. Ces chiffres du ministère de l'intérieur sont toutefois parcellaires, ils ne prennent pas en compte les femmes qui se suicident, ne trouvant pas d'autre issue à leur calvaire ! Sans oublier les 220 000 victimes déclarées de violences physiques et sexuelles chaque année. Sous l'impulsion des associations militantes et l'engagement de certains médias qui mettent le focus sur les féminicides, la parole se libère ce qui a permis de mesurer un peu plus l'ampleur de ce phénomène, jusqu'alors largement sous-estimé voire banalisé.

Ces actions ont conduit le gouvernement actuel à initier le Grenelle des violences faites aux femmes. Mais avant que les mesures soient appliquées, nous étions rattrapés en mars 2020 par le confinement dû à l'épidémie de la Covid 19 qui a intensifié dramatiquement les actes de violences conjugales. Il faut constater qu'il semble très difficile de tenir les engagements du Grenelle 2019, en particulier pour des raisons de financement, car la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Elisabeth Moréno, ne bénéficie pas de l'effet d'annonce 2019 d'une augmentation budgétaire appropriée : ses services, en 2020, fonctionneront à budget quasi-constant si le vote du projet de la loi de finances (PLF) présenté à l'automne le confirme. En effet la conjoncture économique actuelle due à l'épidémie ne permettra certainement pas de tenir ces engagements. Pourtant la ministre indique l'augmentation de 1000 places d'hébergements d'urgence pour les victimes, s'élevant actuellement à 6500 places, ce qui est encore insuffisant au vu des demandes. Il est important que ces hébergements soient spécifiques et spécialisés conformément aux recommandations de la convention d'Istanbul qui a été ratifiée par la France. Enfin la prise en charge des auteurs des violences conjugales tarde : les 1000 bracelets anti-rapprochement, prévus dans la loi de décembre 2019, annoncés pour septembre 2020, ne

sont pas encore tous disponibles, et les 15 centres consacrés à leur prise en charge à la fois juridique et thérapeutique pour éviter la récurrence pourront-ils être ouverts rapidement en attendant la trentaine de structures prévues sur le réseau national ?

La Ligue des Droits de L'homme œuvre pour l'élimination de cette violence spécifique partout où elle se manifeste et quelles qu'en soient ses formes : elle constitue une atteinte grave **aux droits fondamentaux des femmes** et entraîne des conséquences dramatiques. Comme les rapports de l'OMS le prouvent, les femmes victimes de violences sont en danger à court, moyen et long terme car elles restent traumatisées. Leur santé physique et mentale va se dégrader : les blessures physiques qui vont jusqu'à la mort, les problèmes sexuels, les grossesses non désirées, les infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH, la cruauté mentale entraînant les dépressions, le manque de ressources économiques, autant de facteurs qui les empêchent de vivre normalement et dont les traces durent le plus souvent toute la vie. Sans compter les victimes collatérales, les enfants exposés qui peuvent eux-mêmes souffrir et mourir, dans tous les cas traumatisés à vie avec le risque qu'ils reproduisent plus tard ces engrenages de la violence avec leurs proches.

Mais loin d'être réservées à la famille, les violences faites aux femmes se déclinent scandaleusement à tous les niveaux de la société et ce, dès le plus jeune âge : les viols, harcèlements, injures, restrictions de liberté, discrimination professionnelle : **nous savons que c'est sur le terrain des inégalités sociales et économiques entre hommes et femmes que l'ensemble des violences faites aux femmes puise son arbitraire.**

La Ligue des Droits de l'homme de la région PACA est vigilante et engagée dans cette cause, elle veille à ce que les droits des femmes soient respectés et que les moyens de s'en protéger ou de les anticiper soient connus des victimes ou victimes potentielles. La Ligue des droits de l'homme intervient sur le terrain, notamment dans les réseaux VIF. **Notre objectif « Zéro Femme victime de violences » doit être une CAUSE NATIONALE !**

**Section LDH de .....**